



MIEUX VIEILLIR À DOMICILE

Le Département de la Somme
vous aide à **adapter votre logement**

Vivre longtemps à domicile, c'est possible !

Pour continuer à vous sentir bien et en sécurité chez vous, vous avez besoin d'adapter votre logement... Il est nécessaire de vous faciliter la vie pour entrer et sortir de chez vous, pour circuler sans difficulté dans toutes les pièces.

Une aide financière du Conseil départemental de la Somme peut vous être accordée, sous certaines conditions, pour la réalisation de travaux d'aménagement et d'adaptation de votre domicile.

🕒 Qui peut bénéficier des aides ?

- le propriétaire occupant, usufruitier, en accession à la propriété de 60 ans et plus
- **ou** le locataire du parc privé, âgé de 60 ans et plus (avec l'accord du propriétaire bailleur sur la réalisation des travaux) aux revenus modestes et très modestes selon l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) (**cf. conditions GIR**)
- **et** répondant aux critères définis par l'ANAH.

🕒 Quel est le montant des aides ?

15 % à 20 % du montant des travaux HT, selon les ressources.

Elle est plafonnée à 1500 €.

Elle intervient, en complément de **celle de l'ANAH**.

De même, elle peut se cumuler avec d'autres aides et prêts éventuels, collectivités, assurance, mutuelle...

🕒 Quels sont les travaux concernés ?

Les travaux éligibles sont ceux strictement liés à l'adaptation et à l'accessibilité de votre logement.

Exemples de travaux :

- adaptation de la salle de bains avec remplacement de la baignoire par une douche extra plate
- WC réhaussé
- rampe d'accès
- monte-escalier...



Ces travaux ne devront pas être commencés avant le dépôt de la demande de subvention auprès du Département

Comment procéder et où me renseigner ?

L'évaluation de vos besoins en termes d'adaptation du logement et de ses accès, est indispensable pour définir un projet global et cohérent de travaux.

Pour bénéficier des aides du Département, vous devez être accompagné obligatoirement pour le montage de votre dossier, par un opérateur-conseil agréé / habilité par l'ANAH ou le prestataire en charge de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, compétent en travaux d'adaptation.

Un exemple concret de financement

Avant travaux



Après travaux



© Agence PAGE 9

Exemple de projet d'adaptation de salle de bains

Personne seule aux revenus modestes selon l'ANAH
15% d'aide du Conseil départemental de la Somme.

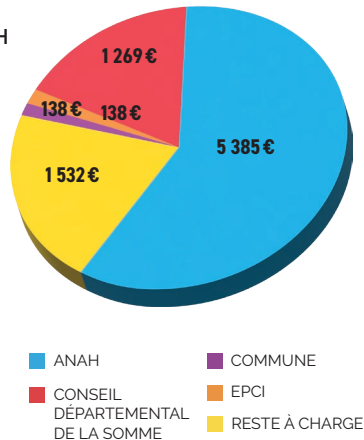
Travaux à effectuer :

Création d'une nouvelle douche et de WC adaptés,
installation de barres d'appui et d'un siège de bain.

Montant des travaux 8 462,30 € HT

Financement des travaux :

Subvention ANAH :	5 385 €
Subvention Conseil départemental :	1 269 €
Commune :	138 €
EPCI :	138 €
Reste à charge :	1 532 €



Contactez un conseiller France Rénov' : 0 808 800 700

Il vous apporte des conseils personnalisés et vous propose des accompagnateurs pour le montage de votre dossier.

Et pour plus de renseignements :

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

Pôle Logement Habitat :

Tél. : 03 22 71 83 87 ou mail : aideshabitat.cd80@somme.fr

L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH) DANS LA SOMME :

Tél. : 03 64 57 25 49 - lundi après-midi de 14h à 16h45 et jeudi matin de 9h30 à 11h45

L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) DE LA SOMME :

Tél. : 03 60 12 45 00 ou mail : adil80@adil80.org

Conseil départemental de la Somme

Direction de l'insertion, du logement et de l'emploi

43 rue de la République

CS 32615

80026 AMIENS Cedex 1

03 22 71 80 80

www.somme.fr

